



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550 Avenue d'Estimauville
1550 D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC - PWGSC
601 - 1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Réaménagement - Baie-Ste-Catherine	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-172160/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client EE520-172160	Date 2017-01-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCW-024-17010	
File No. - N° de dossier QCW-6-39291 (024)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-26	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jean, Serge	Buyer Id - Id de l'acheteur qcw024
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2882 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 002

APPELS D'OFFRES RÉAMÉNAGEMENT CENTRE D'ACCUEIL DES VISITEURS DE BAIE SAINTE-CATHERINE

L'objectif de la modification 002 est de répondre aux questions.

Veuillez appliquer les modifications suivantes à l'appel d'offres :

- 1) Questions et réponses 3 à 9.

1) Questions et réponses 3 À 9 :

QUESTION 3

Concernant le projet en titre, je ne trouve pas dans le devis de section concernant les types de tuyauterie de drainage et évent à utiliser?

RÉPONSE 3

Une section de devis sera émise en addenda.

QUESTION 4

Au niveau des appareils et différent équipement de plomberie, aucune marque ni model ne sont spécifié, comment auront nous des soumissions comparable vis-à-vis de nos compétiteur?

RÉPONSE 4

Se référer aux spécifications inscrites aux plans (et / ou au devis). Les appareils et équipements acceptés seront ceux qui répondent à ces spécifications.

QUESTION 5

Dans la région de Québec, les travaux d'excavation/remblayage et les travaux d'aménagement extérieur sont des disciplines où un entrepreneur sous-traitant doit déposer sa soumission au BSDQ. Dans le cadre des travaux relatifs au projet cité en objet, quels sont les articles du bordereau (pages 13 et 14 de 21) qui devraient être déposés au BSDQ par notre entreprise afin que notre soumission soit conforme et complète? Par exemple, est-ce que les travaux de bétonnage de la rampe en béton et pose des pièces préfabriquées doivent être inclus dans notre soumission ou seulement l'excavation et la réalisation de la fondation granulaire de celle-ci avec le batardeau si requis? Au niveau de la démolition de la rampe, je suppose que cette partie n'a pas à être incluse?

RÉPONSE 5

Nous suggérons de communiquer directement avec le BSDQ pour obtenir des précisions quant aux règles qui s'appliquent à ce projet.

QUESTION 6

Est-ce que les relevés bathymétriques et l'implantation légale de la limite du lot doit être inclus dans notre partie d'aménagement extérieur et/ou d'excavation et remblayage?

RÉPONSE 6

Les frais liés aux relevés bathymétriques et à l'implantation de la limite de lot doivent être inclus dans la soumission, bordereau article 3. RECONSTRUCTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU.

QUESTION 7

Est-ce que les travaux de bétonnage autour des palplanches du quai doivent être inclus dans le prix de notre soumission ou simplement l'excavation derrière les palplanches, la mise en place des différentes couches de fondation granulaire et les travaux de pavage?

RÉPONSE 7

Tous les travaux autour des palplanches (incluant le béton) et spécifiés à la feuille de dessin C4/4 doivent être inclus dans la soumission, bordereau article 2. RÉPARATION SURFACE DU QUAÏ EXISTANT (asphaltage).

QUESTION 8

Concernant la page C3 de 4 des plans de civil. Au détail 3 "Plan - Rampe de mise à l'eau - démolition": Quand on nous indique qu'il faut couper la structure de la rampe vis à vis un joint de dilatation, nous comprenons qu'en plus d'enlever les panneaux existants en béton à partir de cette endroit, nous devons également démolir les murs latéraux existants ainsi que le mur du centre situé sous le joint de contrôle. Est-ce exacte? Si tel est le cas, quels sont les dimensions et profondeurs de ces éléments à démolir?

RÉPONSE 8

Oui. Considérez que la hauteur totale des murs latéraux existants est de 1 500mm, hors tout, et que celle du mur central est de 1 200 mm, hors tout. Un addenda sera émis.

QUESTION 9

Au détail 4 "Plan - Rampe de mise à l'eau - construction": On nous indique de construire une nouvelle section de la structure de la rampe de 0.6m de longueur. Avez-vous un détail plus précis de l'élément à construire en béton, un détail de l'armature et de la fondation granulaire à mettre en place sous les semelles des murs latéraux et de celui du centre?

RÉPONSE 9

Cette section de la rampe à construire en béton doit avoir le même profil que la rampe et les murs qu'elle prolonge. Utiliser les mêmes spécifications (armature, béton et fondation granulaire) déjà aux plans.

***** LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES *****